

videoart

FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ART VIDEO

MEMBRE DU C.I.C.T.
CONSEIL
INTERNATIONAL DU
CINEMA AT DE LA
TELEVISION (U.N.E.S.C.O.)

AVEC LA
COLLABORATION DE:

AIVAC
ASSOCIATION
INTERNATIONALE
POUR LA VIDEO
DANS LES ARTS
ET LA CULTURE

C O M M U N I Q U E

LOCARNO,

Le Jury du Vidéoart dans la séance préliminaire du 1.8.1983
à l'Hotel Monte Verità décide:

- 1) L'organisation du Festival Vidéoart 1983 met à disposition
du Jury la somme de FRS. 5'000.-- pour attribuer soit d'un
seul ou de plusieurs prix,
- 2) L'AIVAC attribue des prix honorifiques à des personnalités
de l'art vidéo,
- 3) L'ordre de projection des vidéo en concours pour le Jury
a été établi comme suit:

Mardi matin	2.8.83:	USA
Mercredi matin	3.8.83:	CH - I - D
Jeudi matin	4.8.83:	YU - CAN
Jeudi après midi	4.8.83:	F - B - NL - E
- 4) Toutes les bandes inscrites au programme seront présentées
au public.
Le Jury ne jugera que les bandes produites en 1982 et 1983.